



Attribution d'une place de parking handicapé dans co-propriété

Par Lanvaux

Bonjour,

Au moment de la location de son logement, on a attribué à mon fils, en fauteuil roulant, une place de parking "standard" dans le parking de la co-propriété. Cela ne posait pas vraiment de problème jusqu'à présent mais il va bientôt disposer d'un véhicule personnel et aura besoin d'une place adaptée (plus large).

Plusieurs de ces places adaptées existent dans le parking, occupées par des personnes valides. Nous avons fait une demande d'échange auprès du syndic qui nous répond que c'est impossible car les places sont attribuées aux propriétaires au moment de l'achat du logement et qu'il est impossible d'en changer(!)

Est-ce exact? Quels sont les droits d'une personne handicapée dans ce cas de figure? Quelles démarches faut-il effectuer?

Merci pour vos réponses

Par isernon

bonjour,

je comprends que les places handicapées existantes sont des places privatives achetées par les copropriétaires.

suivant la date du permis de construire de la copropriété, il y a obligation ou pas d'avoir des places handicapées dans les parties communes.

voir ce lien :

<https://www.eurojuris.fr/categories/copropriete-5200/articles/adaptation-logement-au-handicap-37085.htm>

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre fils est locataire. Ce n'est pas au syndic qu'il doit s'adresser, c'est à son bailleur.

Il y a peut être possibilité d'échanger avec un autre locataire, mais ce n'est pas automatique.